



together possible.

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE 2 COOPÉRATIVES DE PRODUCTEURS DE CACAO ET DE 01 COOPÉRATIVE DE COLLECTEURS DE PFNL DANS LA RÉGION DE YOKADOUMA, DANS L'EST DU CAMEROUN.

TERMES DE RÉFÉRENCE (TdR)

Autorité contractante : WWF Cameroun

Superviseur : Jean-Paul Nlend Nkott

Projet : RESPONSE

Durée du contrat : 120 jours (idéalement entre le 15 février et le 15 septembre)

Type de contrat : Prestation de services

Emplacement : municipalité de Yokadouma (autour du village de Ngatto nouveau)

Champ d'application : 3 coopératives (2 coopératives de cacao et 1 coopérative de PFNL)

Confidentialité : L'intégralité des informations contenues dans le cahier des charges décrit ici est strictement confidentielle et ne doit pas être divulguée en dehors de votre organisation.

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La demande croissante de produits à base de cacao est favorable. Les conditions agro climatiques de la région et la baisse de productivité en Afrique de l'Ouest favorisent l'expansion de la cacao culture dans le bassin du Congo. Si cette expansion peut générer de nouvelles sources de revenus pour les petits producteurs et les producteurs indépendants, elle risque également d'accélérer la perte de biodiversité. La recherche de nouvelles sources de revenus pousse les producteurs à convertir des forêts pour agrandir leurs exploitations. Cette conversion des écosystèmes forestiers est exacerbée par le changement climatique, qui affecte la capacité des forêts à fournir des produits et services écosystémiques, impactant ainsi les moyens de subsistance et le bien-être des communautés locales et menaçant la survie de la faune forestière. De plus, la volatilité des prix du cacao, le manque d'infrastructures, de connaissances techniques et de capacités de gestion peuvent maintenir les producteurs dans la pauvreté malgré l'expansion de leurs exploitations, qui se fait au détriment des forêts.

Pour empêcher l'expansion de ce front de déforestation et renforcer la résilience de la région face aux changements climatiques, il est crucial de réhabiliter les plantations de cacao en les transformant en systèmes agricoles plus diversifiés et de meilleure qualité ; d'accéder à des marchés économiquement responsables qui respectent les réglementations mondiales telles que l'EUDR et la CSDDD ; et de renforcer la voix et les droits des producteurs locaux et communautaires (PLC) afin de garantir un accès équitable au marché.

C'est dans ce contexte que le projet RESPONSE a été développé par le WWF Cameroun. L'un de ses principaux volets consiste à améliorer les conditions de vie des populations locales et des peuples autochtones.

L'amélioration des conditions de vie des populations cibles est envisagée dans ce projet par le biais : (i) du soutien et du renforcement des capacités de deux (2) coopératives de producteurs de cacao, et (ii) du renforcement des capacités techniques et de déploiement d'une coopérative de produits forestiers non ligneux (PFNL), ainsi que de la facilitation de l'accès des populations autochtones (PA) et des femmes à la collecte des PFNL dans les sociétés concessionnaires.



Cependant, ces coopératives sont généralement très fragiles sur le plan structurel et mal organisées, ce qui limite considérablement leur fonctionnement optimal et leur viabilité financière. C'est pourquoi le projet vise à renforcer leurs capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles.

Sur la base de la sélection préalablement effectuée par l'équipe de projet en fonction de sa connaissance de l'environnement de Yokadouma, et compte tenu de l'existence passée d'autres projets du WWF tels que MoMo4C, les coopératives ciblées dont le potentiel est reconnu et dont le consentement est obtenu, l'entreprise sélectionnée pour mener ce processus aura la responsabilité suivante, basée sur l'expérience menée et capitalisée à MINTOM avec la coopérative SOCOCAM.

1. DÉTAILS DE LA MISSION

La structure mise en place sera principalement chargée de :

I. DIAGNOSTIC DES COOPÉRATIVES

Concernant les aspects techniques:

- i. La mission et les objectifs sont-ils clairs et précis ?
- ii. Identifier et analyser ses responsabilités envers ses membres
- iii. Concernant le remplacement des jeunes plants dans les champs existants
 - b. En matière de bonnes pratiques agricoles et d'échanges d'expériences
 - c. En ce qui concerne la récolte, le séchage et le stockage des haricots
 - d. En ce qui concerne l'acquisition, la gestion et l'entretien des équipements collectifs (atomiseurs, balances, etc.)
- iv. Recenser les formations déjà reçues par chaque coopérative et analyser leur niveau d'assimilation et leur impact.

Au niveau organisationnel (administratif et financier), examinez :

- i. La liste complète et détaillée des membres, la fréquence d'admission et de démission,
- ii. Respect des mécanismes de création de coopératives conformément à la loi (textes fondamentaux et assemblées générales constitutives) ;
- iii. Les instances mises en place et leur fonctionnement, les modalités de nomination, iv. Respect de la tenue des assemblées générales et autres réunions statutaires
- v. La mise en place d'une Direction générale (le cas échéant) et les services prévus par la loi,
- vi. Le comité de surveillance et les organes auxiliaires et/ou spécialisés
- vii. Suivi de la production agricole des membres et mécanismes de protection ou de gestion des pertes de récolte avant les ventes groupées.

Analyse de la gestion financière interne

- i. Identifier et analyser les principales sources de revenus de la coopérative,
- ii. Examiner en particulier la contribution financière des membres à la vie de la coopérative. Déductions et dispositions légales
- iii. Examiner la tenue des documents comptables et financiers et leur protection.
- iv. Examinez l'existence de comptes bancaires au nom du titulaire, les méthodes de réalisation des opérations sur ces comptes ainsi que la fréquence de ces opérations.

Sur l'organisation du processus de commercialisation du cacao.

- i. Préparation de la campagne
 - a. Identifier les différents sites de stockage secondaire, analyser les conditions de transport et de sécurité ainsi que l'environnement de stockage en fonction de la qualité des grains,



- b. L'existence ou non d'un magasin principal,
 - c. Moyens de transporter les meilleurs produits de stockage vers le marché
 - d. Analyse des outils et du matériel marketing (balances, humidimètre, sacs, etc.)
- ii. Préparation et organisation de chaque campagne périodique,
 - a. Les équipes d'auditeurs,
 - b. L'équipe de négociation et de recherche d'acheteurs,
 - c. Organisation du marketing (identification et suivi de la production individuelle des membres et de sa sécurité),
 - iii. La gestion de chaque marché périodique
 - a. Méthodes de fixation des dates,
 - b. Contacts avec des acheteurs potentiels
 - c. Collecte des produits,
 - d. Négociation avec les acheteurs potentiels présents,
 - e. Sécuriser les stocks et le personnel le jour du marché,
- i. Mécanismes de mise en œuvre de la loi, notamment en matière de travail des enfants et d'infiltration de personnes soumises à la loi,
 - ii. Examiner les partenariats déjà établis (le cas échéant) et analyser lesdits contrats.

II. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE LA COOPÉRATIVE

Sur la base du diagnostic validé par l'équipe de projet, le consultant initiera un processus de renforcement organisationnel et institutionnel. Le responsable agricole du projet s'appuiera sur ce diagnostic et sur sa propre évaluation pour apporter un soutien technique à la coopérative par l'intermédiaire de ses membres.

À la suite des résultats du diagnostic, le prestataire de services recruté soumettra un rapport comprenant un plan détaillé de renforcement des capacités de la coopérative. Ce plan d'action devra couvrir tous les aspects de la coopérative (production et récolte, organisation et aspects institutionnels).

Ce plan d'action précisera le contenu et les modalités du renforcement des capacités. Il sera validé lors d'une réunion de restitution avec les membres de la coopérative et l'équipe de projet.

Sans prétendre à l'exhaustivité, car en fonction des résultats du diagnostic, le consultant mettra en œuvre un processus de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles, qui comprendra notamment :

I. Organisationnel Renforcement

- 1) Élaboration participative de tous les documents statutaires de chaque coopérative,
- 2) Former les membres à l'esprit de coopération,
- 3) Former les membres aux rôles et responsabilités de chaque organe (Assemblée générale, Conseil d'administration, Conseil scientifique),
- 4) Création et mise en œuvre de comités spécialisés,
- 5) Définition de liens clairs et fonctionnels entre les différents organes et comités

II. Institutionnel Renforcement

- 1) Formation en lobbying et négociation
- 2) Formation au leadership situationnel
- 3) Formation à la gestion transparente
- 4) Comment interagir avec les acteurs institutionnels (ministères, ONG locales et internationales, autres partenaires techniques et financiers, etc.)
- 5) Collecte de fonds et développement de partenariats
- 6) Organiser des échanges d'expériences entre coopératives
- 7) Formation à la gestion financière et mise en œuvre d'un système comptable simplifié



2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

a) Objectif général de la mission

Assurer un renforcement efficace des capacités de 2 coopératives de producteurs de cacao et d'une coopérative de PFNL, en se basant sur les faiblesses concrètes identifiées grâce à un processus participatif et inclusif.

b) Objectif spécifique:

- i. Obtenir des données précises et complètes sur l'existence et le fonctionnement des 2 coopératives cacaoyères et de la coopérative NTPF identifiées à Yokadouma, ainsi qu'un plan visant à renforcer et à soutenir lesdites coopératives aux niveaux technique, organisationnel et institutionnel.
- ii. Soutenir et renforcer les capacités des 3 coopératives sur les aspects susmentionnés. **c) Livrables**
i. Livrable 1 lié à OS1 : Toutes les données connexes et les plans précis visant à renforcer les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles de chacune des trois coopératives. *ii. Livrable 2 lié à OS2* : Chacune des 3 coopératives dispose de tous les documents nécessaires, d'outils fonctionnels et performe très bien dans ses interactions avec ses partenaires et acheteurs.
- iii. **Livrable 3 lié au support de formation** : Le manuel de formation compilant tous les modules délivrés lors des sessions de renforcement des capacités pour les trois coopératives cibles, structuré sera mis à disposition par le prestataire de service en version Word.

3. MÉTHODOLOGIE

a. Conseils

De manière générale, la consultation sera menée en commençant par l'exploitation des données du projet WWF MoMo4C et de CANOPE sur le renforcement des capacités de SOCOCAM.

b. Activités/méthodologie

Le prestataire de services est tenu de proposer la méthodologie et/ou la technique la plus appropriée pour la production de chaque livrable.

Chaque livrable fera l'objet d'une validation spécifique par l'équipe chargée du suivi et sera partagé avec le prestataire de services.

4. PÉRIODE ET DURÉE DE LA MISSION

L'évaluation complète, incluant le diagnostic et le renforcement des capacités des 3 coopératives, sera réalisée dans un délai de **120 jours** à compter de la signature du contrat. La mission s'étendra toutefois sur une période de **8 mois, du 15 février 2026 au 15 septembre 2026**.

Toutefois, un chronogramme sera élaboré et validé par l'équipe de projet avant le début des activités.

Cette prestation sera facturée sur une durée de **120 jours**. Cette durée sera clairement mentionnée dans le contrat établi à cet effet. Le prestataire interviendra mensuellement, en fonction des activités de la coopérative et de ses besoins de renforcement, afin de lui apporter un soutien ciblé à chaque étape du processus de commercialisation, dès la préparation de la période de maintenance. Il supervisera et accompagnera la



together possible.

coopérative dans l'organisation et la gestion des réunions, la prise de notes, ainsi que la conservation des archives et autres documents.

Si le renforcement des capacités nécessite l'organisation d'autres activités importantes telles qu'un atelier de validation, le projet en assurera le financement.

5. CRITÈRES DE VALIDATION DES LIVRABLES

- a. En ce qui concerne l'approche
 - Lecture des rapports et des documents existants relatifs au projet.
 - Rencontrer tous les acteurs pour avoir une vue d'ensemble du contexte et de la coopération (ONG, services administratifs locaux, partenaires).
- b. En lien avec la présentation
 - Les livrables seront présentés clairement et contiendront toutes les informations illustrées ; le texte pourra être accompagné de tableaux et de diagrammes, si possible.
 - L'évaluation coopérative se terminera par un résumé.
- c. En lien avec le contenu
 - Les livrables présenteront les principales informations indiquées dans les termes de référence, auxquelles le prestataire de services pourra ajouter toute information ou donnée pertinente recueillie sur le terrain.

6. BESOINS EN RESSOURCES HUMAINES

L'entreprise ou la structure qui soumissionne pour cet appel d'offres sera appelée « **Prestataire de services** » et les personnes physiques proposées par chaque structure soumissionnaire seront appelées « **Experts** ».

Les experts présentés par le prestataire de services devront être approuvés par le Programme avant le début de la mission. Le cahier des charges inclut les profils des experts. Les soumissionnaires doivent fournir des CV attestant que leurs experts correspondent aux profils attendus.

Le soumissionnaire doit mobiliser et coordonner les experts clés sélectionnés pour mener à bien la mission et couvrir l'ensemble des activités retenues.

Le prestataire de services sera responsable de la méthodologie et de la mise en œuvre de toutes les activités liées à sa mission.

Principaux experts

Tous les experts appelés à jouer un rôle important dans l'exécution du contrat sont désignés par le terme « **Experts principaux** ». Les experts principaux sont ceux qui participeront à la réalisation de la mission, notamment à la planification et à la conduite des réunions de validation, aux analyses et à la prise en compte effective des améliorations formulées, ainsi qu'à l'élaboration et à la présentation des rapports. Ils assureront également l'accompagnement et la formation des membres de la coopérative. Pour mener à bien cette mission, nous aurons besoin de **trois (3) Experts principaux**.



together possible.

Expert principal 1 : Chef d'équipe

Qualifications et compétences

- Posséder un diplôme universitaire en socio-économie, sciences sociales, juridiques, administratives (**Bac +5 minimum**), ou équivalent et une formation complémentaire en analyse organisationnelle et enquêtes.

Expérience professionnelle générale

- Posséder au moins **15 ans** d'expérience professionnelle dans le domaine de la réalisation d'études, d'évaluations, d'analyses organisationnelles et d'enquêtes sociales.

Expérience professionnelle spécifique

- Posséder au moins **10 ans** d'expérience spécifique dans les domaines suivants : réalisation d'études, évaluation et analyse organisationnelle et institutionnelle.
- Avoir une expérience des coopératives et/ou des organisations de producteurs,
- Être capable de travailler en français et en anglais.

Expert principal 2 : Spécialiste des organisations d'agriculteurs

Qualifications et compétences

- Posséder un diplôme universitaire en socioéconomie, sciences sociales, droit (Bac +4 minimum), ou équivalent.

Expérience professionnelle générale

- Posséder au moins **7 ans** d'expérience professionnelle dans le domaine de la réalisation d'études et d'analyses organisationnelles auprès de coopératives et d'organisations de producteurs.

Expérience professionnelle spécifique

- Posséder au moins **5 ans** d'expérience spécifique dans le renforcement des capacités des coopératives, le coaching et/ou le soutien consultatif.
- Avoir de l'expérience de travail avec des producteurs de cacao.
- Avoir une expérience professionnelle avec les collecteurs NTFP
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé et une connaissance moyenne de l'autre langue;

Expert principal 3 : Spécialiste en finance et gestion qualifications

et compétences

- Posséder un diplôme universitaire en socioéconomie, finance, comptabilité (Bac +3 minimum), ou équivalent.

Expérience professionnelle générale

- Posséder au moins **5 ans** d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion, de la formation en comptabilité et du renforcement des organisations agricoles.

Expérience professionnelle spécifique

- Posséder au moins **3 ans** d'expérience spécifique en matière de renforcement des capacités et de formation des agriculteurs/coopératives en comptabilité ou en gestion.
- Avoir une bonne maîtrise du français écrit et parlé et une connaissance moyenne de l'autre langue.

Autres membres du personnel et personnel de soutien.



together possible.

Les curriculums vitae des experts autres que les experts principaux ne doivent pas être inclus dans les offres. Le prestataire de services choisit et engage les autres experts en fonction de ses besoins.

Les frais d'assistance technique fournis par d'autres experts et membres du personnel de soutien, qui relèvent de la seule discrétion du prestataire de services, ne sont pas facturés et sont inclus dans les honoraires et autres coûts des experts principaux.

Bureau et matériel,

Aucun bureau ne sera attribué au prestataire de services ; toutefois, celui-ci pourra utiliser, si nécessaire et sous réserve de disponibilité, les installations de l'unité de projet située dans la zone d'étude.

Aucun document ne sera mis à la disposition du prestataire de services.

7. SIGNALEMENT

Rapports obligatoires

Le prestataire de services soumettra en français :

- **Rapport** diagnostic organisationnel et institutionnel des 3 coopératives et plan de renforcement des capacités. Ce rapport unique sera structuré en sections distinctes pour chaque coopérative.
- **Rapport** sur le renforcement des capacités des coopératives. Ce rapport sera remis lorsque 70 % des activités prévues dans le plan de soutien auront été réalisées.
- **Rapport préliminaire** : Ce rapport sera remis à la fin de la mise en œuvre du plan d'accompagnement et dans le délai imparti. Ce rapport sera remis en trois (3) exemplaires, en version papier et électronique. Si ce rapport fait l'objet d'observations, le prestataire disposera d'une semaine à compter de la réception de ces observations pour remettre le rapport final.
- **Rapport final** : Ce rapport final sera établi après validation du rapport préliminaire par toutes les parties prenantes lors de la séance de retour d'information. Il sera remis au plus tard 7 jours après réception des commentaires sur le rapport préliminaire et donnera lieu au paiement du solde du montant de la prestation.

Composition des fichiers de l'application

Les dossiers des soumissionnaires comprendront :

- Un dossier complet attestant de l'existence légale du prestataire de services
- Offre technique complète ;
- Offre financière détaillée ;
- Le CV détaillé de chaque expert
- Certificats d'exclusivité et de disponibilité pour les experts.
- Carte d'identité nationale du gérant et, s'il s'agit d'une entreprise, un dossier fiscal (certificat de conformité fiscale) ;
- Le RIB ;
- Le NIU

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES OFFRES



together possible.

Les propositions admissibles seront évaluées sur la base d'une concurrence pleine et entière, en stricte conformité avec la méthode de notation combinée, où la proposition technique proposée sera pondérée à 80 %, et combinée à l'offre de prix, qui sera pondérée à 20 %.

Il convient de noter que le non-respect des éléments constitutifs de l'offre est un critère de disqualification.

Technique Proposition	80%
Lettre de motivation, expertise et expérience	25 points
Description du mode de prestation du service	40 points
Calendrier de prestation du service	15 points
Plan de surveillance	10 points
Proposition financière	20%
Offre complète (mention et prix de tous les postes de dépenses, conditions et modalités de paiement)	10 points
Budget	10 points

9. COMMENT POSTULER

Les candidats intéressés sont priés de soumettre leur offre , telle que décrite au point 7, en français ou en anglais, à l'adresse électronique wwfcopprocurement@wwfcam.org ou aux bureaux du WWF Cameroun à Yaoundé – Bastos, situés derrière l'usine Bastos. Contacts : (237) 222217084/83, 222007703, 677500035, 699503621

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez écrire à l'adresse wwfcopprocurement@wwfcam.org
Veuillez indiquer dans l'objet de votre courriel : « **RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA MISE EN
ŒUVRE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE 2 PRODUCTEURS DE CACAO** »

Date limite de réception des candidatures : 06 février 2026

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez à cet appel à manifestation d'intérêt. Veuillez noter que seuls les prestataires présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

Si vous n'êtes pas contacté trois (03) semaines après la date limite de soumission des candidatures, considérez que votre offre n'a pas été acceptée.

10. Clause de non-responsabilité Déclaration relative aux offres ou appels d'offres d'emploi/de conseil/de prestataire de services

Le WWF est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances et s'engage à bâtir un effectif diversifié et inclusif. Nous encourageons les candidatures de toutes les personnes qualifiées, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur religion, leur expérience ou leur parcours.

La publication d'une offre d'emploi, de mission de conseil ou de prestation de services, ainsi que toute communication, entretien ou discussion ultérieure, ne constitue pas un engagement contractuel ou financier de la part du WWF. Aucune obligation contractuelle ou financière ne sera contractée par le WWF tant qu'un contrat écrit et formel n'aura pas été dûment signé par les deux parties à l'issue du processus de sélection.



together possible.

Toutes les étapes de ce processus relèvent de la phase de négociation et sont soumises à la validation interne et aux approbations administratives du WWF. Le WWF se réserve le droit, le cas échéant, de modifier, reporter ou annuler le processus à tout moment avant l'engagement formel, sans engager sa responsabilité envers les candidats ou les tiers.